20 septembre 2022

# #COMPTE-RENDU

## GT SUR LES PRESTATIONS D'AIDES À LA PARENTALITÉ

## « UN PETIT COUP DE POUCE POUR L'AIDE À LA PARENTALITÉ »

## DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Nous sommes aujourd'hui en groupe de travail sur les aides à la parentalité, or dans les documents envoyés ne figurent pas les réservations de berceaux. Pourtant dans le dernier compte rendu annuel d'activité, nous constatons la répartition suivante des enfants des agents du MESFIN :

0 à 3 ans → 15 951
4/5 ans → 10 617
6/11 ans → 24835
12 ans → 7 450
13/14 ans → 15 514
15/17 ans → 28 616

La fédération réaffirme les besoins de places en crèches, que ce soit en Ile-de-France ou en province, le dernier chiffre annoncé de 552 berceaux étant bien en deça des besoins réels des agents.
Pourtant les crèches sont également créatrices d'emplois.

S'agissant du CESU 6/12 ans nous nous félicitons des propositions faites aujourd'hui qui finalement reprennent les interventions des organisations syndicales, à savoir une revalorisation, une extension ainsi qu'une appelation plus parlante que CESU ( pour les agent pas de différence entre Cesu 0/6 et 6/12).

Néanmoins, plusieurs interrogations subsistent : quid des endroits où le CESU n'es pas accepté et est ce que l'effort financier de 1,5M s'ajoute aux 1,5M déjà budgétés.

## RÉPONSE DE LA PRÉSIDENTE, MME GRONNER

Sur la réservation de berceaux et la couverture territoriale, il reste des efforts à faire mais il existe l'offre interministérielle, l'offre des collectivités et aussi des entreprises, ce n'est donc pas l'axe principal. Le montant par berceau réservé est d'environ 9000 € par an, ce n'est pas prévu dans le budget actuel d'en réserver plus que les 552 existants.

Par contre, pour les assistantes maternelles, pas de réseau structuré au niveau régional et national. Donc cette piste est écartée et pas de conventionnement prévu.

Idem pour la plateforme d'intermédiation sur les solutions de garde, (ex Youpee), l'offre ayant évoluée donc écartée par le SG.

Concernant les autres pistes, qui sont :

- revalorisation du barème du CESU de 5% (pb d'éviction et de seuil)
- extension du CESU jusqu'aux 14 ans révolus de l'enfant
- extension jusqu'à 17 ans du bénéfice de la prestation pour les familles monoparentales ou ayant un enfant en situation de handicap

- création d'un chèque sport Finances pour les enfants de 12 à 17 ans
- adaptation de la prestation dans les départements-régions d'Outre-mer où le CESU est difficile à utiliser
- changement de nom du CESU 6/12 ans car souvent confondu avec le CESU interministériel 0/6 ans

Ces différentes propositions sont soumises aux décisions budgétaires, les bases devront être évaluées et il faudra voir ce qui a fonctionné ou pas, et si il faut réajuster.

Dans l'appel d'offre il faudra tenir compte de l'évolution des bénéficiaires.

Le marché existant a été prolongé et la mise en place devrait être prévue pour septembre 2023

Sinon, la proposition des organisations syndicales d'étendre le chèque sport aux enfants de 6 ans n'est pas retenu.

S'agissant de l'enveloppe de 1,5M€ dédiées aux évolutions du CESU, il faudra attendre les annonces du ministre lors du CTM du 11 octobre 2022 concernant le budget action sociale pour être fixé.

La décision finale sera prise lors du CNAS de janvier 2023.

# QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'incendie qui a eu lieu dans un immeuble social rue de Tolbiac, (environ 10 agents concernés), certains ont pu retourner dans leur logement. Des travaux sont prévus sur les parties communes, ex ascenseurs. Il reste 3 à 4 personnes qui sont en attente d'une solution de logement.

Suite au sinistre sur la Guadeloupe, les assistantes de services sociales sont mobilisées. Pas de dossier d'aide pour le moment.

Concernant l'effondrement de la chaussée d'un immeuble à Pantin, à cause d'une canalisation qui a laché. Les logements n'ont pas été atteints mais il a fallut une évacuation totale de l'immeuble. L'immeuble est géré par le bailleur social RLF, 6 agents du ministère y sont logés. En attendant 3 sont logés dans leur famille et 3 relogés dans des hôtels. L'association Alpaf et RLF cherchent des logements provisoires dans des foyers meublés.

**Pour la fédération des Finances CGT, L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS D'AIDES À LA PARENTALITÉ EST UN PLUS POUR LES AGENTS,** ***que ce soit l'extension jusqu'aux 14 ans de l'enfant, la revalorisation du barème de 5%, l'extension jusqu'au 17 ans pour les familles monoparentales ou ayant un enfant en situation de handicap ainsi que la mise en place d'un coupon sport pour les enfants de 12 à 17 ans.***

**Mais il va être nécessaire de faire une campagne de communication à destination de tous les agents afin qu'ils puissent en bénéficier.**

**Par contre, le choix du ministère, de ne pas réserver plus de places en crèches n'est pas recevable. Ce sont pour nous des prestations complètement différentes et qui peuvent se compléter.**

*Les représentants en CNAS : Christine Léveillé et Aurélien Quintana*